Commune de La Roche

Révision générale du plan d'aménagement local

Plan d'affectation des zones - Plan B : ensemble du territoire

Dossier d'approbation

Echelle 1:10'000

Approuvé avec conditions le 2 décembre 2020

Mis à l'enquête publique complémentaire par parution dans la Feuille officielle n° 14 du 30 avril 2022

Adopté par le Conseil communal de La Roche le 23 mai 2023

Le Secrétaire Le Syndic

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions le 11 SEP 2024

Le Conseiller d'Etat, directeur

16 mars 2022

Mandat : 1225 / ss
Document : 1_La Roche_adaec_PAZ B_10000_enq.arpx
Format : 105 × 60

ARCHAM ET PARTENAIRES SA
Aménagement du territoire et urbanisme
Route du Jura 43, 1700 Fribourg
Téléphone 026 347 10 90
info@archam.ch, www.archam.ch

Source des données pour la révision du PAL
Données cadastrales: GEOSUD SA, Ingénieur géomètre officiel, 1620 Bulle / aut.n°1020/2015/01 21/000
Secteurs de dangers naturels : carte des dangers naturels en zone préalpine du canton de Fribourg, CDN, 2015
Zones de protection des eaux souterraines : SEn
Sites pollués : SEn
Inventaire des sites archéologiques : SASF
Inventaire des immeubles protégés et des chemins historiques : SBC
Zone de tranquillité : SFN
Données de protection nature et paysage : SFN
Espace réservé aux eaux : SEn/LCE

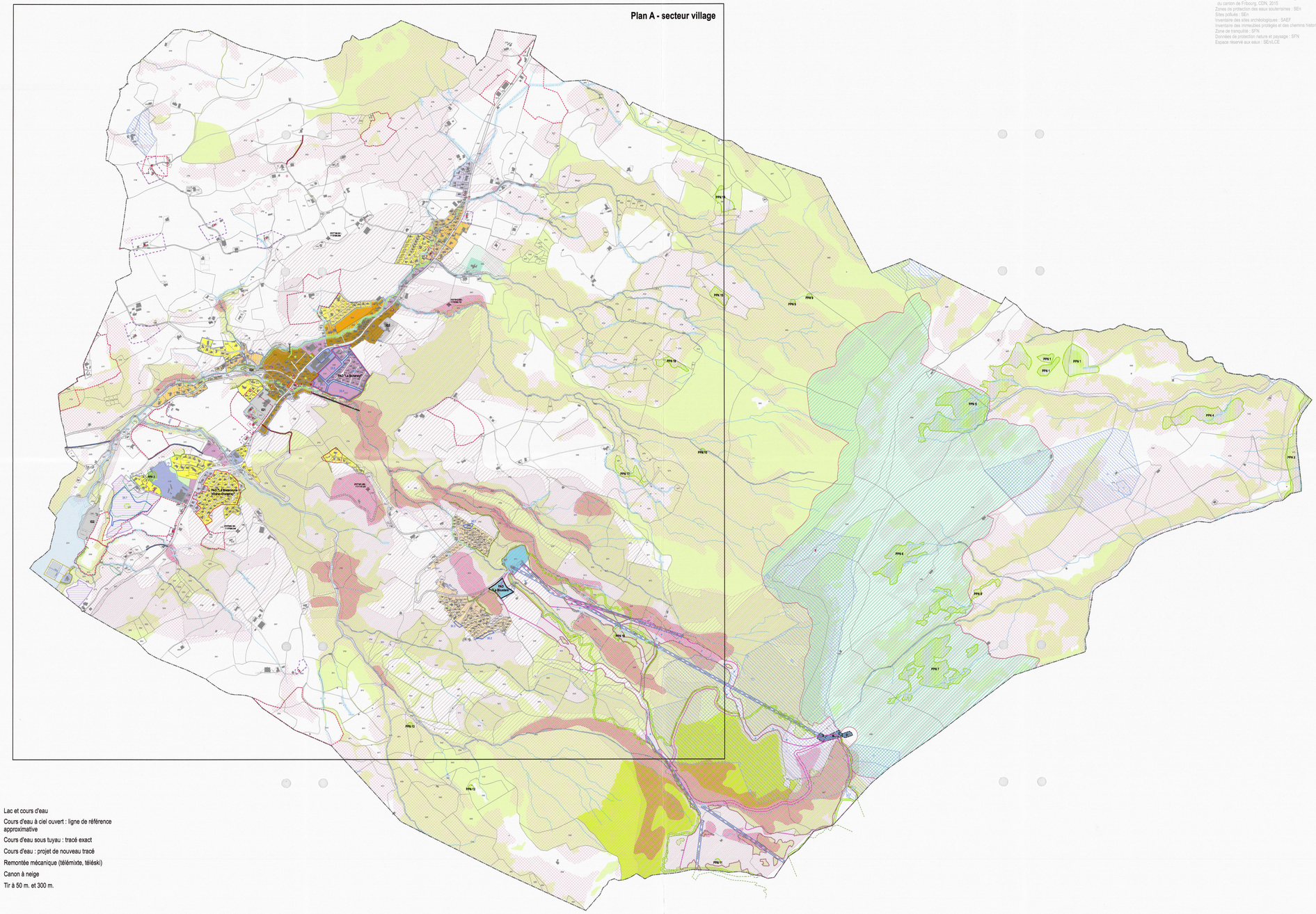

Légende

Zones d'affectation

- Zone centre (CEN)
- Zone village (VIL)
- Zone résidentielle moyenne densité (RMD)
- Zone résidentielle faible densité (RFD)
- Zone mixte 1 (MIX 1)
- Zone mixte 2 (MIX 2)
- Zone d'activités (ACT)
- Zone d'intérêt général (IG)
- Zone culturelle 1
- Zone culturelle 2
- Zone touristique (TOU)
- Zone de port (ZP)
- Zone libre (LIB)
- Zone spéciale : "Le Brand"
- Zone spéciale : "La Berra"
- Zone de gravière (GR)
- Zone agricole (AGR)
- Aire forestière (FOR), information indicative

Secteurs superposés

- Espace réservé aux eaux
- Secteur de danger naturel élevé
- Secteur de danger naturel moyen
- Secteur de danger naturel faible
- Secteur de danger naturel indicatif
- Secteur de danger naturel résiduel

Eléments protégés superposés

- Bâtiment protégé de catégorie 1
- Bâtiment protégé de catégorie 2
- Bâtiment protégé de catégorie 3
- Objet IVS de catégorie 1
- Objet IVS de catégorie 2

Boisements hors-forêt protégés :

- Arbre isolé
- Haie, bosquet

Périmètres superposés

- Périmètre à densité réduite en zone CEN
- Périmètre à densité réduite 1 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite 2 en zone VIL
- Périmètre à densité réduite en zone RMD
- Périmètre à densité réduite en zone RFD
- Périmètre à densité réduite en zone MIX 1
- Périmètre à prescriptions particulières en zone à bâtir
- Plan d'aménagement de détail approuvé
- Plan d'aménagement de détail obligatoire
- Périmètre d'énergie de réseau
- Périmètre de protection du site construit
- Périmètre à mesures d'harmonisation du patrimoine bâti
- Périmètre archéologique
- Périmètre de protection de la nature
- Périmètre à prescriptions particulières "Port de la Serbache" (PPP-port)

Périmètres à prescriptions particulières "La Berra" :

- Remontée mécanique PPP1 à PPP5
- Piste de ski (PPP-ski)
- Piste de VTT (PPP-vtt)

Autres éléments superposés

- Limite forestière
- Distance à la forêt: 15 mètres
- Constatation de la nature forestière, date décision DIAF
- Ilôt de sénescence (mesure de compensation)

Informations indicatives

- Site pollué (A = aire d'entreprise, B = site de stockage, C = installation de tir)
- Zone de protection des eaux souterraines légalisée
- Site de reproduction des batraciens "Le Villaret"
- Zone de tranquillité

- Lac et cours d'eau
- Cours d'eau à ciel ouvert : ligne de référence approximative
- Cours d'eau sous tuyau : tracé exact
- Cours d'eau : projet de nouveau tracé
- Remontée mécanique (télémixte, téléski)
- Canon à neige
- Tir à 50 m. et 300 m.